

# ARVIKA



Les fauteuils pivotants ARVIKA subissent une batterie de tests garantissant leur conformité aux normes élevées de qualité et de durabilité que nous imposons à nos produits ainsi qu'aux exigences les plus strictes en matière d'utilisation à des fins domestiques et professionnelles.

Nous pouvons ainsi offrir une garantie de 10 ans couvrant les défauts de matériau et de fabrication présents sur le fauteuil pivotant ARVIKA. Les modalités de cette garantie sont décrites dans la présente brochure.



### **La garantie est valable combien de temps?**

Cette garantie est valable dans le cadre d'une utilisation à des fins domestiques et/ou professionnelles et débute à la date d'achat et ceci pendant 10 ans. Le ticket de caisse original est requis comme preuve d'achat.

### **Que couvre cette garantie?**

Cette garantie couvre les défauts de matériau et de fabrication présents sur les éléments suivants des fauteuils pivotants ARVIKA.

- Structure
- Pieds
- Accoudoirs
- Garnissage
- Dispositifs de fixation/mécanismes

### **Quels produits ne sont pas couverts par la garantie?**

Cette garantie ne s'applique pas au revêtement ARVIKA fixe en cuir.

### **Que fait IKEA en cas de problème?**

IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après l'accord du client, à la réparation l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne vaut pas pour toute réparation non agréée par IKEA ou son partenaire services autorisé. Les éléments remplacés deviennent la propriété de IKEA. Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment

IKEA, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. Le client et IKEA se mettent d'accord sur la notion de remplacement adéquat.

### **Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?**

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un entreposage ou d'un montage inadéquat, d'une utilisation inappropriée, abusive ou impropre, d'une transformation ou du non-respect des instructions d'entretien.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, ni les coupures, rayures ou dégâts résultant de chocs ou accidents.

La garantie ne s'applique pas si le produit a été installé à l'extérieur ou dans un environnement humide.

La garantie ne couvre pas les dommages secondaires ou indirects.

### **Testés pour vous servir**

Chez IKEA, nous testons tous nos fauteuils et canapés pour vérifier leur résistance. Nous sommes particulièrement sévères avec ceux qui sont couverts par de longues garanties. Les sièges sont sollicités 50.000 fois de suite par des charges ponctuelles de 100 kg et les dossiers, autant de fois par des charges de 30 kg. Ces tests ont pour but de garantir la stabilité de nos structures et la résilience et le confort de nos coussins. Les garanties que nous offrons sur nos fauteuils et canapés prouvent qu'ils peuvent être utilisés souvent et longtemps et sont un gage de confiance pour le consommateur.

### **Entretien:**

Resserrez les vis de fixation des pieds après deux semaines et contrôlez leur serrage deux fois par an.

Cuir

- Aspirez régulièrement avec un suceur à brosse douce.
- N'exposez pas les meubles en cuir à la lumière directe du soleil et respectez une distance d'au moins 30 cm par rapport à toute source de chaleur, afin d'éviter que le cuir se dessèche.
- Nettoyez le cuir à fond une ou deux fois par an. Utilisez les produits d'entretien pour cuir ABSORB, disponibles chez IKEA.
- Ne nettoyez jamais le cuir avec un détergent.
- Il est important de traiter les taches, comme par exemple le vin rouge ou le café, le plus vite possible. Utilisez nos produits pour cuir ABSORB.

Pour plus d'information, voir la notice d'entretien fournie avec le produit.

### **Application de la garantie légale**

"La présente garantie n'affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation)."

### **Comment nous contacter en cas de besoin?**

Contactez votre magasin IKEA. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone dans le catalogue IKEA ou sur [IKEA.be](http://IKEA.be)



# CONSERVEZ VOTRE TICKET DE CAISSE!

**C'est votre preuve d'achat; il sera exigé  
pour tout appel en garantie.**

N'hésitez pas à vous rendre sur [IKEA.be](http://IKEA.be)  
pour toute question ou réclamation.



Design and Quality  
IKEA of Sweden